

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 27 mai 2026

N° 26/033

RJ/CJ/SA

Objet : Révision du montant de rémunération des personnes participant à des opérations de concours ou d'examens.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mai, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 11

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Bernard LIPERINI, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, Monsieur René VILLARD.

Absent représenté : 2

Mme Anne-Marie CHABAUD a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS ;
Mme Sabine DANERI a donné procuration à M. GRAMBERT.

Absents excusés : 6

M. Serge PRATO, M. Patrick VIVOS, M. Christophe IACOBBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, Mme Marion MARCHAL et sa suppléante Mme Catherine BOLÉA, M. Gilbert REINAUDO, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT,

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Monsieur Michel BRUNET, vice-président, délégué au concours, rappelle que les centres de gestion ont pour compétence, l'organisation des concours et des examens professionnels nécessaires aux recrutements et aux avancements des agents au sein de la fonction publique territoriale.

Il rappelle également au conseil d'administration que l'article L. 452-34 du code général de la fonction publique prévoit que les centres de gestion s'organisent au niveau régional pour l'exercice de leurs missions et notamment l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégories A et B.

En 2026, le centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence organise pour la première fois l'examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives par voie de promotion interne pour le compte de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Une des épreuves d'admission consiste en la conduite d'une séance d'activités physiques et sportives. Un groupe d' « élèves sujets » doit être mis à disposition des candidats afin de mener à bien cette séance.

En 2022, les centres de Gestion de la région avaient décidé d'uniformiser la rémunération des intervenants sur l'ensemble du territoire régional. Cependant, la rémunération des « élèves sujets » pour ce type d'épreuve n'était pas prévue par la délibération n° 22/047 du 29 novembre 2022. Il est donc nécessaire de prévoir les modalités de leur rémunération.

Le vice-président propose au conseil d'administration d'harmoniser cette rémunération à la rémunération des surveillants, soit 13,00 euros brut de l'heure.

En outre, les candidats doivent passer des épreuves sportives. La rémunération des examinateurs pour la supervision d'épreuves sportives n'est prévue qu'à la journée ou à la demi-journée. Aussi, il convient d'arrêter le montant de cette rémunération au taux horaire.

Le conseil d'administration du centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu la délibération n° 22/047 du 29/11/2022 ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Oùï l'exposé du Vice-président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 13 voix pour :

- ✓ **Modifie**, à compter du 1^{er} juin 2026, le régime de rémunération des personnes participant à des opérations de concours ou d'examens selon le barème proposé ci-après :

1) La conception des sujets :

Les épreuves sont de plusieurs types et peuvent être classées comme suit :

Nature de l'épreuve	Définitions
Epreuves sur dossiers	Epreuves de synthèse ou écrits professionnels réalisés à partir d'un ou plusieurs documents en vue de répondre à une problématique donnée.
Epreuves de connaissances	Réponses rédigées à une ou plusieurs questions faisant appel à des connaissances générales ou spécialisées
Epreuves de méthodologie	Epreuves nécessitant la mise en œuvre d'une technique ou d'une démarche raisonnée.
Epreuves techniques	Epreuves nécessitant la mise en œuvre d'une technicité particulière.
Epreuves orales	Epreuves à partir d'un texte ou d'une question

Les critères pris en compte dans le calcul de la rémunération forfaitaire par sujet sont les suivants :

- complexité de l'épreuve ;
- durée de l'épreuve ;
- temps de travail passé à la conception ;
- niveau d'expertise requis par le concepteur.

La rémunération s'entend par sujet accompagné de sa correction ou des indications de corrections et du barème de notation et doit être divisée par le nombre de concepteurs concernés. Elle est fixée comme suit :

Filières	Intitulé de l'épreuve	Famille d'épreuve	Catégories	Tarif
ADMINISTRATIVE	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ADMINISTRATIVE	Note de synthèse	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ADMINISTRATIVE	Note administrative	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ADMINISTRATIVE	Composition / dissertation	De connaissances	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Réponse 3 à 5 questions	De connaissances	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Commentaire de texte	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Résumé	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Epreuve de français	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Tableau numérique	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ADMINISTRATIVE	Note de synthèse	Sur dossier	Toutes catégories	250 €

ADMINISTRATIVE	Note administrative	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Etude de cas	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Rapport	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Résolution d'un cas pratique	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Elaboration d'un Projet/étude	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Vérification des connaissances théoriques	De connaissances	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Vérification des connaissances techniques (rép courtes, tableaux...)	De connaissances	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Mathématiques et physique appliquée	De connaissances	A, B et C	250 €
TECHNIQUE	Résumé de texte suivi d'un commentaire	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
MEDICO-SOCIALE	QCM (par question)	QCM	Toutes catégories	5 €
MEDICO-SOCIALE	Note sur dossier	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
MEDICO-SOCIALE	Rapport	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
MEDICO-SOCIALE	Elaboration d'un Projet/étude	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
CULTURELLE	Résolution d'un cas pratique	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
CULTURELLE	Note de synthèse	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
CULTURELLE	Questionnaire à réponses brèves	De connaissances	Toutes catégories	250 €
CULTURELLE	Composition / dissertation	De connaissances	Toutes catégories	150 €
CULTURELLE	Commentaire portant sur 1 sujet d'ordre général	De connaissances	Toutes catégories	150 €
CULTURELLE	Questionnaire (6 à 10 questions)	De connaissances	Toutes catégories	150 €
CULTURELLE	Commentaire de texte	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
CULTURELLE	Résumé	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
ANIMATION	QCM (par question)	QCM	Toutes catégories	5 €
ANIMATION	Série de questions sur la résolution d'un cas pratique	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ANIMATION	Note à partir d'une étude de cas	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ANIMATION	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ANIMATION	Série de questions sur le fonctionnement et l'organisation des CL	De connaissances	Toutes catégories	150 €
SPORTIVE	Note de synthèse	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
SPORTIVE	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
SPORTIVE	Rédaction d'un rapport	Sur dossier	A, B et C	250 €
SPORTIVE	Rédaction d'un compte rendu	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
SPORTIVE	Elaboration d'un Projet/étude	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
SPORTIVE	Composition / dissertation	De connaissances	Toutes catégories	150 €
SPORTIVE	Réponse 3 à 5 questions	De connaissances	Toutes catégories	150 €
SECURITE	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
SECURITE	Rédaction d'un rapport	Sur dossier	A, B et C	250 €
SECURITE	Questionnaire (6 à 10 questions)	De connaissances	Toutes catégories	150 €
SECURITE	Composition / dissertation	De connaissances	Toutes catégories	150 €

SECURITE	QCM collectivités et hygiène-sécurité (/question)	QCM	Toutes catégories	5 €
SECURITE	Questions de droit public	De connaissances	Toutes catégories	150 €
SECURITE	Commentaire de texte	De méthodologie	Toutes catégories	150 €

Filières	Intitulé de l'épreuve	Famille d'épreuve	Catégories	Tarif
SECURITE	Test psychotechnique	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
TOUTES FILIERES	Epreuve à partir d'un document (<i>nécessitant une recherche de documents graphiques, textes, documents visuels notamment</i>)	Orale	Toutes catégories	40 €
TOUTES FILIERES	Epreuve à partir d'un dossier succinct (<i>nécessitant une recherche de documents graphiques, textes, documents visuels notamment</i>)	Orale	Toutes catégories	80 €
TOUTES FILIERES	Epreuve à partir de question portant sur un domaine spécialisé (<i>sans document</i>)	Orale	Toutes catégories	30 €
TOUTES FILIERES	Epreuve pratique de bureautique (<i>nécessitant une recherche de sujets</i>)	Pratique	Toutes catégories	50 €
TECHNIQUE	Epreuve pratique	Pratique	Toutes catégories	25 €
TOUTES FILIERES	Epreuve de langue à partir d'un texte (<i>texte + traduction + éléments de discussion</i>)	Orale	Toutes catégories	150 €
TOUTES FILIERES	Epreuve de langue à partir d'un texte (<i>texte + traduction</i>)	De connaissances	Toutes catégories	60 €

2) Les réunions de travail :

Les personnes qui apportent leurs contributions aux travaux des commissions ou groupe de travail institués à l'occasion des concours et examens professionnels sont rémunérées selon le barème suivant :

Nature de la prestation	Montant horaire
Commission de reconnaissance de l'expérience professionnelle	25 € / heure
Réunion groupe de travail « sujets »	25 € / heure
Test des sujets	25 € / heure
Surveillance concours	13 € / heure
Élève sujet	13 € / heure
Délibération du jury	25 € / heure

3) La correction des copies :

Les modalités de rémunération des corrections des copies sont fixées par le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement modifié.

Le calcul de la rémunération des copies se fait suivant les calculs ci-dessous :

Nature de l'opération	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Correction de copies (par copie)	7 euros	5 euros	4,50 euros

Dans tous les cas, si le nombre de copies corrigées est inférieur à 10, les correcteurs percevront un forfait équivalent à la correction de 10 copies.

4) Les interrogations orales, pratiques, la supervision d'épreuves sportives ou d'une séance pédagogique (filière culturelle) et l'examen des dossiers des candidats :

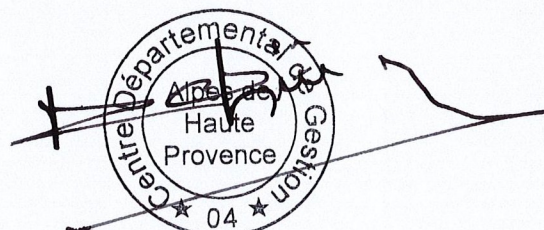
Les vacations orales, pratiques, la supervision d'épreuves sportives ou d'une séance pédagogique (filière culturelle) et l'examen des dossiers des candidats sont fixées forfaitairement en prenant en compte les critères suivants :

- complexité de l'épreuve ;
- durée de l'épreuve ;
- niveau d'expertise requis par le concepteur.

Groupe	Vacation orale, pratique, supervision d'épreuves sportives ou d'une séance pédagogique ou examen des dossiers : <i>journée (9 heures)</i>	Vacation orale, pratique, supervision d'épreuves sportives ou d'une séance pédagogique ou examen des dossiers : <i>demi-journée (4,5 heures)</i>	Vacation orale, pratique, supervision d'épreuves sportives ou d'une séance pédagogique ou examen des dossiers : <i>(à l'heure)</i>
Catégorie A	340 €	170 €	40 €
Catégorie B	240 €	120 €	30 €
Catégorie C	190 €	95 €	25 €

- ✓ **Dit** que cette délibération annule et remplace la délibération du 29 novembre 2022 fixant les tarifs et modalités de rémunération des personnes participant à des opérations de concours ou d'examens ;
- ✓ **Modifie** à compter du 1^{er} juin 2026 les tarifs de rémunération des intervenants aux concours et examens professionnels ;
- ✓ **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

A Volx, le 27/05/2026



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :